

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

Service instructeur

N° 9c/WJ-06

Service consulté

**PLAN DE REVITALISATION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN**  
**ACTIONS CONCRETES A METTRE EN ŒUVRE AU TITRE DU VOLET SOCIAL**  
**Soutien en faveur des Haut-Rhinois en situation de surendettement**

Résumé : *Le Conseil Général a adopté le 30 Mars 2006 le Plan de revitalisation pour l'emploi et l'économie du Haut-Rhin.*

*Dans le cadre de son volet social, il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée pour la création d'une plate-forme d'accueil téléphonique gratuite d'écoute, de conseil et d'accompagnement des particuliers en situation de surendettement, ainsi que de conseil à l'intention des travailleurs sociaux du département.*

*Par ses spécificités (gratuité, rapidité, spécialisation, accessibilité à tous les publics) ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de revitalisation par l'économie pour permettre de redonner une autonomie de vie aux personnes en situation précaire.*

*Le prestataire choisi devra instruire et assurer le suivi de 1 200 dossiers par an (au minimum).*

*Le coût de cette action serait de 63 000 € pour l'année 2007 et de 60 000 € pour l'année 2008.*

Le Conseil Général a adopté le 30 Mars 2006 le Plan de revitalisation de l'emploi et de l'économie du Haut-Rhin qui comprend un volet social portant notamment sur l'insertion des personnes en situation précaire et le développement des emplois de services aux personnes.

Le Conseil Général est un acteur et un partenaire prépondérants de l'insertion des personnes en difficulté.

Le nombre de ces personnes ne cesse d'augmenter pour atteindre des niveaux jamais atteints. Le Conseil Général du Haut-Rhin est prêt à développer ses initiatives et ses partenariats dans le cadre de son plan de revitalisation économique du Haut-Rhin.

L'objectif est d'expérimenter et d'amplifier les dispositifs existants ou à créer, afin d'insérer dans le milieu ordinaire les personnes en difficulté d'emploi.

Il s'agit de :

- ✓ faciliter l'accès et le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles
- ✓ réduire de manière significative le chômage de longue durée
- ✓ développer les emplois de services aux personnes.

Dans le cadre du volet social de ce Plan de revitalisation économique, il est proposé la création d'une plate-forme spécialisée "surendettement".

En effet, de nombreux Haut-Rhinois sont confrontés à l'endettement et le bilan 2005 de la Commission de Surendettement de notre département fait état d'une forte augmentation (+14%) du nombre de dossiers déposés, alors que la baisse s'amorce sur le reste du territoire national.

Ces personnes et familles endettées ou surendettées ne sollicitent pas toujours spontanément - ou alors, bien tardivement - les professionnels sociaux du Conseil Général exerçant au sein des treize Espaces Solidarité (ou leurs collègues des CCAS ou associatifs).

Par ailleurs, il s'agit d'un secteur juridico-financier nécessitant des connaissances et un savoir-faire spécialisé pour prodiguer les informations, les conseils, les orientations et les accompagnements auprès de personnes particulièrement fragilisées.

Il est donc important, pour les services du Conseil Général concernés, de pouvoir s'appuyer sur une équipe de spécialistes composée de juristes et de financiers capables d'entrer en complémentarité avec les actions plus généralistes et les interventions polyvalentes des assistants sociaux et des conseillères en économie familiale et sociale de la Direction de la Solidarité.

Suite à ce constat, il est envisagé de demander à un prestataire d'ouvrir une plate-forme d'accueil téléphonique (numéro vert gratuit) au profit de tous les Haut-Rhinois en situation de surendettement et ouverte aussi aux travailleurs sociaux, pour des conseils techniques.

Le prestataire qui sera choisi devra être en capacité :

- d'informer, conseiller et accompagner dans leurs démarches les particuliers sollicitant la plate-forme, directement ou à la suite d'une orientation proposée par un professionnel du Conseil Général
- de répondre aux demandes d'informations et de conseils techniques posées par les professionnels du Conseil Général sollicités sur ces problématiques, dans le cadre de leurs missions de service social
- de proposer à ces professionnels des séances d'informations et de formations collectives, susceptibles d'augmenter leurs capacités de réponses aux questionnements des usagers des espaces Solidarité.

Le prestataire devra s'engager à suivre nominativement au minimum 1 200 dossiers de personnes qui feront appel à ses services.

Le coût de la prestation est fixé à 60 000 € par année pleine, soient 60 000 € pour 2007 (majorés d'une somme de 3 000 € pour les frais de publication de l'appel d'offre) et 60 000 € pour 2008.

Ce projet de création d'une prestation spécialisée auprès des Haut-Rhinois endettés ou surendettés, sous la forme d'une plate-forme technique accessible et complémentaire à l'action des travailleurs sociaux du Département, s'inscrit tout à fait dans les objectifs poursuivis par le Plan de Revitalisation Economique pour le Haut-Rhin.

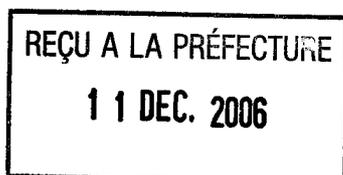
Ses spécificités (gratuité, rapidité, spécialisation, accessibilité à tous les publics), son action préventive et précoce, son souci de participer au développement de l'autonomie des familles et de lutter contre cette forme d'exclusion et de marginalisation qu'est le surendettement, s'inscrivent également au cœur du projet pour le Haut-Rhin, dans ses dimensions sociales et - en conséquence - dans les objectifs poursuivis par la Direction de la Solidarité.

## **CONCLUSION :**

Il vous est proposé :

- de valider le principe de la création d'une plate-forme d'accueil téléphonique gratuite d'écoute, de conseil et d'accompagnement des particuliers en situation de surendettement, ainsi que de conseil à l'intention des travailleurs sociaux du département
- de lancer un marché à procédure adaptée pour recourir aux services d'un prestataire, afin d'assurer la création et le fonctionnement de cette plate-forme,
- d'autoriser sur le programme F027 (Plan de Revitalisation Economique) l'engagement d'une somme globale de 123 000 €,
- les crédits seront inscrits (sous réserve de leur vote par l'assemblée départementale) aux BP 2007 et 2008 comme suit :
  - 60 000 € sur le budget 2007 pour la mise en œuvre de cette plate-forme (chapitre 011 fonction 58 nature 6228 enveloppe 89345)
  - 3 000 € sur le budget 2007 pour les frais de publication (chapitre 011 fonction 58 nature 6231 enveloppe 89344)
  - 60 000 € sur le budget 2008 (chapitre 011 fonction 58 nature 6228 enveloppe 89345) pour le fonctionnement de la plate-forme.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER